

**MAIRIE DE GOURBERA**  
**DEPARTEMENT DES LANDES – ARRONDISSEMENT DE DAX**  
**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 19 mai 2022 à 19h30**

Sous la présidence de Philippe CASTEL, Maire.

Présents Jean-Pierre Courrèges, Caroline Dupouy, Elsa Légize, Alex Maury, Marc Pérol.

Absent(es) excusé(es) : Anne-Marie Detouillon, Jean-François Dussarrat, Marie Lapébie, Max Rossetti  
Dominique Oréa.

Absent(es) :

**DATE DE CONVOCATION : 12/05/2022**  
**SECRETAIRE DE SEANCE** Caroline Dupouy

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 28 avril 2022**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 28 avril 2022

**1- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CAGD POUR TRAVAUX LOGEMENTS**

**OBJET : SOLLICITATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX AU FINANCEMENT DE TRAVAUX.**

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que le bâtiment, rue du Bourg est classé 1 étoile et qu'il est opportun de réhabiliter ces logements. Monsieur le Maire propose de solliciter l'agglomération du Grand Dax pour une aide financière dans le cadre de la réhabilitation énergétique.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5212-16-VI.

**Vu** la délibération DEL 16-2020 du Conseil communautaire en date du 18 février 2020, portant approbation du règlement d'intervention visant à participer financièrement à la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux.

**Considérant** que les travaux d'isolation et de menuiseries du bâtiment situé rue du bourg répondent aux exigences du règlement car ils entraînent une économie d'énergie.

**Considérant** le plan de financement,

Dépenses	Recettes	
Montant HT : 7943.56 €	Grand Dax : 3971.78€	50% du montant de la dépense HT
TVA (20%) : 1588,71€		
Montant TTC 9532.27	Reste à financer	5560,49€ TTC

## **APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORT DU MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE**

**Article 1 :** **SOLLICITE** auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand à une participation au financement des travaux dudit bâtiment au regard du règlement d'intervention adopté en Conseil communautaire,

**Article 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération et notamment la convention d'attribution du fonds de concours.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

### **2- TAUX DE PROMOTION AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dispositions applicables en matière d'avancement de grade.

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 stipule que le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires promouvables.

Ce dispositif concerne tous les cadres d'emplois régis par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Ce taux de promotion doit être fixé par notre assemblée, après avis du Comité technique.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

**VU** le Code de la fonction publique,

**VU** les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux,

**VU** le tableau des effectifs,

**VU** l'avis du Comité technique en date du 28 avril 2022

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer, au titre de l'année à compter d'avril 2022, les taux d'avancement de grade en catégorie C de : **100 %** :

- éventuellement d'arrondir à l'entier supérieur les taux de promotion pour chaque cas d'avancement lorsque l'application du taux ci-dessus ne conduit pas à un nombre entier de promouvables.

### **3- AMÉNAGEMENT DU BOURG ET RELAIS DE COMPOSTELLE**

#### **Aménagement du Bourg**

Monsieur le Maire relate la réunion avec la SATEL sur l'aménagement du bourg, en présence de l'architecte le mardi 17 mai.

Pour Gourbera, le réaménagement du centre bourg se partagerait en deux espaces complémentaires rattachés par un cheminement doux qui formeront l'ensemble du centre bourg. La première zone présentée par l'architecte concerne la place près du rond-point. L'objectif recherché est de construire des commerces de proximité et de créer une dizaine de logements de type T2 et T3. Afin d'insuffler une dynamique sur ce lieu, il est proposé d'implanter une halle qui offrirait des activités multiformes (de manifestations festives à la tenue d'un marché) et d'un terrain de pétanque. Le point sur lequel les élus sont attentifs est de préserver la vue sur les maisons de caractères à proximité.

La réflexion sur l'aménagement autour de la grange viendra dans un deuxième temps. Le lieu sera dédié principalement aux activités de loisirs avec l'implantation d'un Citypark et l'installation d'un fronton. Monsieur le maire souhaiterait étendre cette zone et rencontrera le propriétaire pour discuter d'une éventuelle acquisition de terrain par la commune.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que cette présentation est à l'état d'ébauche et n'est pas définitive.

L'aspect financier doit être étudié. Les subventions que la commune peut percevoir ainsi que la vente des logements devraient couvrir une partie des dépenses. La commune sera appuyée dans cette étude par la

Satel, porteur de projet de revitalisation des centres bourgs dans le cadre de Vitaland qui étudiera en premier lieu la viabilité du projet.

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 16 juin à 17h00 à la mairie.

### Relais de Compostelle

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il a rencontré Maître Duplantier en compagnie de Monsieur Legros Alain pour débloquer la procédure d'acquisition de la parcelle C 172. Maître Duplantier s'est engagé sous un délai d'un mois à ce que l'acte d'acquisition soit signé.

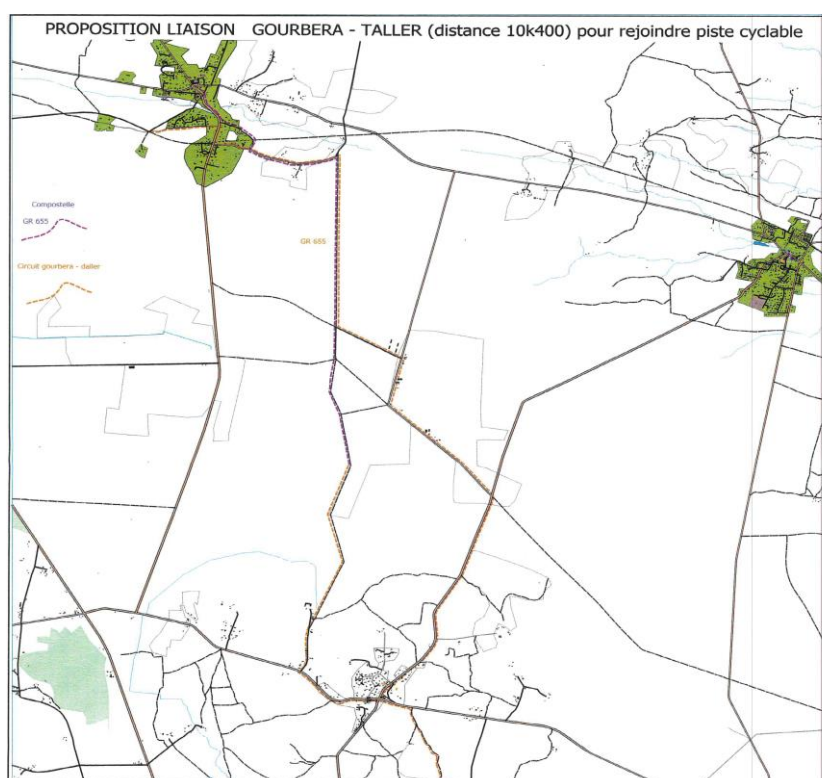
Monsieur le Maire a échangé avec un architecte sur le projet de gîte d'étape des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle que Gourbera souhaite réaliser. Le plus petit local sera dédié aux associations et la grange à l'aménagement du gîte d'étapes. Le gîte sera bâti en bois dans le style traditionnel de la région. Des matériaux durables et l'installation de photovoltaïque seront privilégiés dans la construction du bâtiment. Le bas comprendra une salle commune et éventuellement une chambre PMR modulable. L'étage sera consacré à un espace couchage. Un espace vert est prévu autour de la grange pour l'accueil des tentes et des animaux. Monsieur le Maire en compagnie de son 2<sup>ème</sup> adjoint ont visité le gîte de Taller géré par une association. Ce mode de fonctionnement semble efficace et la commune souhaiterait qu'une association de Gourbera s'inspire de ce modèle. La commune peut s'attendre à une fréquentation élevée car un relais étape manque sur le parcours.

La municipalité est en contact avec l'association Mémoire du Camp de Prisonniers de Buglose. Celle-ci serait éventuellement intéressée pour récupérer ce bâtiment. Les discussions sur l

### 4 VOIE DOUCE

Le Grand Dax ouvre une voie douce pour rejoindre l'océan en reprenant le tracé de l'ancienne voie ferrée. Le départ se fera de Saint Paul les Dax. Puis la voie continuera sur Herm, Magesq, Azur, Messanges pour rejoindre le littoral.

Gourbera étant exclu du circuit, Monsieur le Maire a proposé à Monsieur Bazus, Maire de Saint Paul les Dax et Vice-Président en charge des transports et mobilités douces que la commune soit raccordée à cette voie par Taller. Cette jonction se ferait par le chemin Du Plat et le GR655. Cela demande peu d'aménagement car 3 km de piste seulement sont à empierrer. Le Grand Dax a pris en considération la requête de la commune et étudiera ce parcours.



## 5 QUESTIONS DIVERSES

- a) **FEC 2022** : Pour 2022, le département octroie la dotation de 64219€ au canton, soit 6421,9 € par commune. Il est proposé d'utiliser cette subvention pour l'acquisition de panneaux de circulation et de tables de pique-nique.
- b) **Elections législatives** : les dimanches 12 et 19 juin 2022.
- c) **Demande d'emplacement pour ruches en forêt.**  
Un apiculteur sollicite la commune pour poser ses ruches en forêt communale. Monsieur le Maire a interrogé la technicienne de l'ONF qui s'est prononcée favorablement à la présence d'abeilles en forêt. Monsieur Courrèges et Monsieur Pérol alertent sur les risques d'incendie avec l'utilisation d'enfumeur lors de la manipulation du rucher.  
L'ONF remettra un avis technique sur les zones retenues pour les abeilles. Ensuite, une convention sera passée entre l'apiculteur et la commune.
- d) **Demande d'emplacement de Food Truck pizza.** Un entrepreneur demande un emplacement de vente pour son activité professionnelle sur le domaine public. Les membres du conseil municipal sont favorables à cette requête.
- e) **Repas Mayade** : Pour remercier l'association GAG de la confection du mai, la municipalité organise le repas de mayade qui se déroulera le samedi 02 juillet 2022 à la grange.
- f) **Rencontre avec Monsieur Bedat**, conseiller départemental le 23 juin 2022 à 19h00. Monsieur le Maire invite les élus à réfléchir aux sujets qu'ils voudraient aborder à cette occasion.
- g) **Parcours pédestre et VTT VIKZIMUT.** Le parcours est en cours d'élaboration. Une démonstration sera proposée pour les enfants. Le parcours passera par le lotissement Bâche de Sort. Les espaces verts sont entrain d'être nettoyés afin de faciliter l'accès jusqu'au ruisseau. Il est prévu d'installer des tables de pique-nique aux abords. Monsieur Lucien Garcia est à l'initiative du dispositif de courses d'orientation. L'application Vikzimum téléchargeable sur un portable permettra de se guider à travers les différents sentiers en forêt. Le projet est bien avancé. Le but sera d'organiser de grandes courses d'orientation sur la commune au niveau départemental. Les communes voisines comme Saint Paul les Dax, Herm sont également intéressées par ce type d'activité. Monsieur le Maire souligne que l'environnement forestier dont bénéficie la commune est un atout pour ce genre de manifestations. Il y aura des échanges avec la DFCI, l'ONF de manière à ce que tous les déplacements par les promeneurs en forêt se réalisent en respect des consignes et des règles de sécurité.

# PARCOURS PEDESTRE ET VTT D'ORIENTATION

**ESPACE**

**VIKAZIMUT**

Validation des balises par QR code

(exemple)

**Légende**

- Terrain découvert
- Terrain découvert encadré
- Terrain découvert arbres dispersés
- Forêt marquée course facile
- Végétation base
- Végétation base difficile
- Végétation course lente
- Végétation marquée
- Végétation infranchissable
- Terrain cultivé
- Limite de végétation
- Végétation course lente dans une direction
- Végétation marquée dans une direction
- Végétation difficile dans une direction
- Arbre particulier
- Végétation particulière
- Terrain découvert arbres dispersés
- Bâtiment
- Passage couvert
- Route
- Petit sentier
- Chemin
- Borne
- Objet particulier
- Petite maison
- Courbe de niveau
- Ravin
- Trou
- Petite butte
- Fossé sec
- Petite dépression
- Abnut de terre
- Petite levée de terre
- Ruisseau
- Fossé humide
- Trou eau
- Banquet d'eau infranchissable
- Mare

**Zone interdite**

- Terrain découvert
- Terrain découvert encadré
- Terrain découvert arbres dispersés
- Forêt marquée course facile
- Végétation base
- Végétation base difficile
- Végétation course lente
- Végétation marquée
- Végétation infranchissable
- Terrain cultivé

3 - cartes  
100 Balises  
15 - parcours pédestre  
4 - parcours VTT  
1 - parcours village

**PARCOURS**

Vert 10 à 11 ans  
Bleu 12 à 13 ans  
Jaune 14 à 15 ans  
Orange 16 à 17 ans  
Violet 18 ans et plus

LA MAIRIE  
DEPART 1  
ARRONDISSEMENT 1

NORD

Légende Parcours  
Départ Balise Arrivée

**Mode Opérateur VIKAZIMUT**  
Télécharger l'application VIKAZIMUT (gratuite) sur votre portable  
Prise en compte des Conditions générales d'utilisations de VIKAZIMUT  
Choisir un parcours correspondant à votre âge et votre niveau physique

**GOURBERA**  
On ne part pas qu'on y passe... on y est bien!

**GRAND DAX**  
AGGLOMERATION

Landes de Dax

Office National des Forêts

DFCI  
DÉPARTEMENT

**Consignes**

RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

**ACCÈS RÉGLEMENTÉS : INTERDICTIONS PONCTUELLES**

- Du 01/10 au dernier jour de février
- Du 002 au 30/09 Prohibée
- Tout véhicule à moteur interdit de 18h à 22h00
- Promenade à pied ou à vélo interdites les plus exposées
- Circulation interdite sur les routes les plus exposées

**Gourbera Ouest**      **Gourbera Est-1**      **Gourbera Est-2**

**Distances Parcours**

Gourbera OUEST			Gourbera EST-1			Gourbera EST-2			Gourbera Ouest/Est 1-2		
Circuit	Postes	Distance	Circuit	Postes	Distance	Circuit	Postes	Distance	Circuit	Postes	Distance
Parcours vert 2	13	5,0 km	Parcours vert 1	10	2,9 km	Parcours vert 3	14	4,2 km	VTT 1	24	12,8 km
Parcours bleu 2	15	5,7 km	Parcours bleu 1	16	4,3 km	Parcours bleu 3	14	5,1 km	VTT 2	32	18,5 km
Parcours jaune 2	16	6,8 km	Parcours jaune 1	17	4,7 km	Parcours jaune 3	19	6,5 km	VTT 3	27	14,4 km
Parcours orange 2	19	7,5 km	Parcours orange 1	20	5,6 km	Parcours orange 3	22	8,2 km	VTT 4	53	32,9 km
Parcours violet 2	31	à 10 km	Parcours violet 1	25	à 10 km	Parcours violet 3	28	à 10 km	Réservé à un public confirmé ou encadré		

Les conseillers municipaux seront conviés à une démonstration d' un parcours lorsque le balisage sera mis en place.

**SEANCE LEVEE A : 21h40**

**Le secrétaire de séance**

**Caroline Dupouy**